



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

SERVICE SPORT

DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D24DSSP100

OBJET: MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE « THÉÂTRE D'EAU » À LA MAIRIE DE FUMEL POUR L'ORGANISATION DES SÉANCES DE FITNESS « SOYONS SPORT » POUR L'ÉTÉ 2024

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023A-15-SP en date du 23 février 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a validé le POSS (Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance) et le règlement intérieur de la piscine intercommunale de Fumel « le Théâtre d'eaux » ;

Vu les statuts de Fumel vallée du Lot et la mise en œuvre d'actions sportives sur le territoire ;

Vu la demande de la Mairie de Fumel pour l'organisation des séances de fitness « soyons sport » à la piscine de Fumel durant la saison estivale 2024 ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention l'organisation des séances « soyons sport » de la mairie de Fumel sur le site de la piscine intercommunale de Fumel ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) - De mettre à disposition à titre gracieux à la mairie de Fumel la piscine intercommunale « Théâtre d'eau » le jeudi 18 juillet, le lundi 29 juillet et le jeudi 08 août 2024 de 18h30 à 22h00 ;

2°) - De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3°) - De signer ou d'autoriser Monsieur 1^{er} Vice-président à signer la convention de mise à disposition définissant les modalités d'exécution et les documents afférents à cette affaire.

AR Prefecture

047-200068930-20240516-D24DSSP100-AR
Reçu le 24/05/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 mai 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 24 mai 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 24 mai 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com